



BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

GARD

15 Juillet 2015

Contact :

florence.bertrand@gard.chambagri.fr

bernard.assenat@gard.chambagri.fr

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

www.gard.chambagri.fr

Contact :

Julie Carou

olive.nimes@wanadoo.fr

Tél:04.66.04.50.34

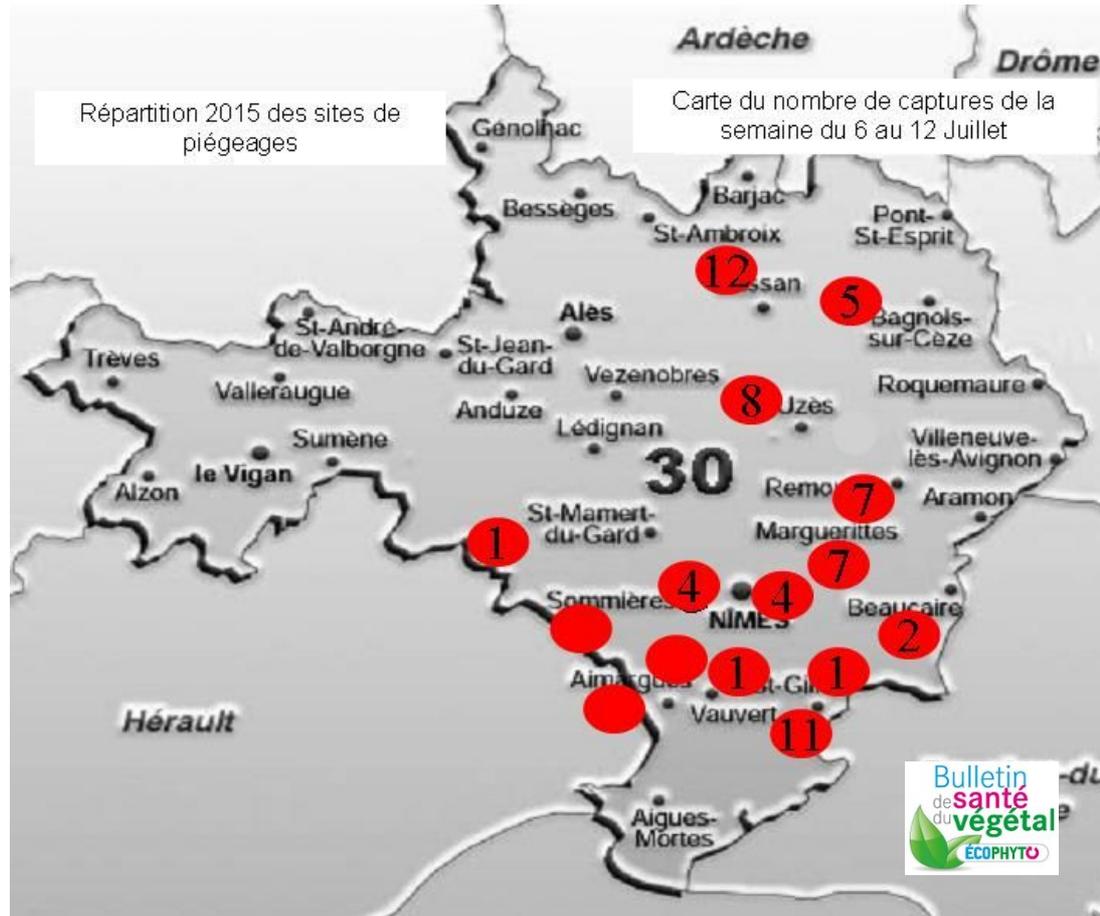
Le nombre de captures est en baisse.

Quelques piqûres, mais aucune larve ou galerie n'est observée sur ces olives.

La chaleur ralentit fortement le développement de la mouche.

De fait, il est inutile d'intervenir de façon curative.

Ceci étant et pour toutes informations complémentaires et interventions, que vous soyez en oléiculture biologique ou raisonnée, merci de vous reporter au dernier bulletin Infolive, via le lien suivant :<http://www.afidol.info/infolive2015>



Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site [afidol.org](http://www.afidol.org)



Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire. Il est réalisé avec le soutien du :

